

MAITRE D'OUVRAGE

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

REF : OFP/DAL/S.MAR.N° 46 /2026

18 Juin 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

Vu l'article 38 du règlement de la Foncière CMC S.A, approuvé le 15 juillet 2025, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA

- Vu l'appel d'offres ouvert n° 09/2026, relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de secteur BTP destinés à la CMC de la région Guelmim-Oued Noun:

- Lot unique : outillage maçonnerie (écoconstruction)

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 09/2026, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 2-a « **Lorsqu'un vice de procédure a été décelé** » du règlement de la Foncière CMC S.A.

Directrice Générale


Loubna TRICHA